

“ qu'ils peuvent et doivent décider eux-mêmes ” (p. 136.) — *“ Libre en tout temps aux électeurs des Dominions d'ordonner, par leurs représentants élus, à leurs propres gouvernants d'assumer la responsabilité des questions de paix et de guerre. Il suffit d'un trait de plume, d'une simple notification à toutes les capitales étrangères et à Londres ”* (p. 242.)

Il rappelle qu'en 1883, le Queensland annexa la Nouvelle Guinée, qu'en 1910, la Nouvelle Zélande voulut fermer ses ports aux navires de commerce du reste du monde — britanniques ou étrangers. Le gouvernement impérial frappa de son veto ces actes ultra-impériaux. *“ Mais si le Queensland et la Nouvelle Zélande avaient persisté ”* dans leur détermination, elles n'auraient eu qu'à *“ notifier leur indépendance aux puissances étrangères ”* (p. 79.)

Du fait que les colonies autonomes sont restées volontairement dans l'Empire, M. Curtis tire l'argument qu'elles ont un commun intérêt à la sécurité générale (p. 73) ; mais il confesse loyalement que le gouvernement du Royaume-Uni a maintes fois reconnu son obligation exclusive de défendre toutes les parties de l'Empire, sans que les colonies aient jamais contracté d'engagement réciproque (pp. 84 et 85). Il dépasse cependant la mesure en disant que cette question n'a jamais fait *“ l'objet d'un marché ou d'un contrat ”*. C'est l'une des rares erreurs de fait de cette remarquable étude. J'ai démontré à l'évidence, je crois, que les obligations respectives de la Grande Bretagne et du Canada ont fait, en 1854 et 1865, l'objet de deux ententes explicites, qui sont de véritables traités¹. Ces traités, le dernier surtout, et la correspondance qui les a précédés et suivis, ont défini, en termes catégoriques, les principes de droit et d'équité qui excluent les colonies de toute obligation de participer à la défense générale de l'Empire.

En tout cas, et c'est ce qui importe, M. Curtis reconnaît hautement que les colonies étaient *“ libres comme l'air d'accorder ou de refuser toute contribution ”* à la défense navale de l'Empire (p. 86.)

Telle était la situation lorsque la guerre actuelle a éclaté. *“ Les Dominions étaient pour le moins aussi éloignés que les Etats-Unis du théâtre du conflit ; et, en se déclarant neutres — déclaration que l'ennemi aurait reconnue avec la plus grande joie, — ils auraient pu se placer dans la même situation [que les Etats-Unis] ”* (p. 3.)

Trahison ! Les hérauts de l'Empire vont-ils réclamer la suppression de la *Round Table* et la corde pour l'auteur de ces déclarations *séditieuses* ?

Plus loin, M. Curtis répète, en la précisant, cette même affirmation. Il reconnaît que le gouvernement de l'Union Sud-africaine aurait pu se déclarer neutre ; *“ mais pour rendre cette déclaration effective (to sub-*

¹ *Que devons-nous à l'Angleterre ?* — Montréal, 1915.